



Bachelor intégrant la pratique (PiBS) en Génie électrique et technologie de l'information

Informations pour les entreprises

Situation initiale

Pour suivre des études de bachelor à la Haute école spécialisée bernoise BFH, les titulaires d'une maturité gymnasiale devaient jusqu'à présent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins douze mois. Aujourd'hui, avec le bachelor intégrant la pratique (PiBS), les activités pratiques sont incluses dans la formation. Les travaux et les tâches en entreprise sont adaptés au contenu des cours et les étudiant-e-s acquièrent une expérience pratique pendant leurs études.

Durée et répartition des études

Le PiBS dure quatre ans. La partie pratique comprend le stage en entreprise, les travaux de projet et le mémoire de bachelor et représente 40 % du temps de travail.

Groupe cible

Ce cursus s'adresse aux titulaires d'une maturité gymnasiale qui s'intéressent au génie électrique et aux technologies de l'information et qui désirent étudier dans une haute école spécialisée, sans toutefois effectuer au préalable un stage pratique de douze mois. Il s'adresse en outre aux titulaires d'une maturité professionnelle dans un secteur autre que le domaine d'études souhaité ainsi qu'aux étudiant-e-s de l'étranger intéressé-e-s par ce type d'études et disposant d'une formation équivalente et d'un permis de travail en Suisse.

Études

Le département Technique et informatique de la BFH organise le PiBS dans la filière Génie électrique et technologie de l'information. Le contenu des études est identique à celui des études de bachelor classiques. Les étudiant-e-s suivent des cours à la BFH (classe à temps partiel). Les travaux de projet et le mémoire de bachelor sont réalisés en entreprise.

Admission

La filière PiBS est ouverte aux titulaires d'une maturité gymnasiale ou d'une maturité professionnelle dans un secteur autre que le domaine d'études souhaité – ainsi qu'aux étudiant-e-s de l'étranger intéressé-e-s par ce type d'études – qui ont conclu un contrat de formation (contrat de stage) avec un partenaire de formation pratique (entreprise). Le département Technique et informatique de la BFH conclut des conventions de prestations avec les entreprises concernées. Les entreprises qui forment des apprenti-e-s ou proposent des stages sont particulièrement bien placées pour former et encadrer les étudiant-e-s.

Marche à suivre

Les étudiant-e-s intéressé-e-s par ce cursus s'inscrivent en ligne et cherchent de leur propre initiative une place de stage, si possible auprès de l'un des partenaires de formation pratique. Le département Technique et informatique de la BFH tient à cet effet une liste d'entreprises potentielles avec lesquelles elle a signé une convention de prestations. Cette liste peut être consultée sur le site internet de la BFH.

Le contrat de formation de quatre ans entre le stagiaire et l'entreprise doit être conclu avant le 31 juillet. Le département Technique et informatique de la BFH met à disposition des modèles de contrat de formation. Le contrat définit la durée de l'engagement, le taux d'occupation, les activités, le salaire, les vacances, etc.



Informations complémentaires

Le professeur Martin Kucera, responsable de la filière Génie électrique et technologie de l'information, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (ligne directe: +41 34 426 68 34; courriel: martin.kucera@bfh.ch).